



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°02

Réunion de bureau du vendredi 25 Août 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. J. THAON - C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - A. MARY - J. GRAGLIA - Y. SIAD

---

Excusés : MME B. GIURAN - MM. S. CHILOTTI - G. SEVERAC

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°1 du 17 Août dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

Jeudi 24 Août 2023 s'est déroulée la réunion du pôle technique de la CDA. Toute l'équipe technique, supervisée par M. TALEB Ahmed, arbitre officiant en Ligue 2, a pu aborder cette nouvelle saison, et organiser les cours de toutes les catégories d'arbitres.

La CDA prend acte de la demande de transfert du dossier arbitre de M. HIMMI Abdelhamid classé D5 en provenance du District de Seine-Saint-Denis (93).

A ce jour nous dénombrons 253 arbitres.

## **3 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations a effectué non sans difficulté les désignations du premier tour de la Coupe de France pour le Dimanche 27 Août 2023.

### **Fin de séance : 20h30**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre